

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34



@Rennes_presse

Vendredi 29 juin 2018

Charte de la vie nocturne

Le Conseil de la nuit : une approche transversale pour mieux vivre la nuit

Accueilli par Nathalie Appéré, Maire de Rennes, le Conseil de la nuit s'est réuni ce jeudi 28 juin 2018 afin de faire le point sur la mise en œuvre des actions concrètes qui ont été engagées sur les différents axes de travail prévus dans la Charte de la vie nocturne. Les participants ont également échangé sur les attentes de chacun et les perspectives de travail. Le Conseil de la nuit et la Charte de la vie nocturne permettent d'intégrer pleinement les enjeux de la nuit aux projets développés par la Ville.

Le Conseil de la nuit

Le Conseil de la nuit a été mis en place en 2016 afin créer un lieu de dialogue, d'analyse et de propositions autour des multiples enjeux de la vie nocturne, au carrefour de la fête, de la prévention, de la tranquillité, du partage de l'espace public...

Le Conseil de la nuit est également l'instance de suivi de la Charte de la vie nocturne, adoptée en 2016 après plusieurs mois de concertation. Animé par la Direction de l'Action Territoriale et de la Tranquillité Publique de la ville de Rennes, sous l'autorité d'Hubert Chardonnet, adjoint délégué au personnel et à la sécurité, il réunit de nombreux acteurs : les services de la Ville de Rennes (santé, tranquillité publique, Police municipale), la Police nationale, des commerçants présents individuellement ou réunis en association (Carré Rennais, UMIH...), des acteurs socio-culturels (collectif Culture Bar-bars, ATM, Liberté couleurs), Keolis, le Sdis, les acteurs de la santé et de la prévention (ARS, CHU, Croix Rouge...).

Conformément aux orientations fixées dans la Charte de la vie nocturne, le travail du Conseil de la nuit porte sur trois enjeux :

- favoriser le partage des espaces de vie nocturne ;
- prévenir les risques en amont ;
- développer l'attractivité de la vie nocturne rennaise.

Pour en savoir plus sur la charte de la vie nocturne et le Conseil de la nuit, consulter [la page dédiée](#) sur le site internet de la Ville de Rennes.

Bilan et perspectives des actions développées

Des actions concrètes sont mises en œuvre autour de ces trois enjeux. Le Conseil de la nuit permet d'en dresser un bilan et de proposer des évolutions ainsi que des pistes d'amélioration. Un tableau synthétisant l'ensemble des mesures est disponible en pièce-jointe ou [en cliquant ici](#). Lors de son assemblée plénière, le Conseil de la nuit s'est plus particulièrement penché sur 5 dispositifs :

→ Conciliation entre établissements et riverains

La commission de conciliation est composée de représentants de cafetiers, de deux habitants-référents, d'une représentante de la Police Nationale et de deux représentants des services de la Ville de Rennes. Cette commission se réunit pour rechercher des solutions entre des établissements de nuit et leur voisinage en cas de conflit : forte des profils qui la composent, elle permet de renouer un dialogue et de rechercher des solutions. Depuis son installation, cette commission a été saisie trois fois : pour chacune des situations (concernant 2 bars et une discothèque) des améliorations ont été constatées après son intervention.

→ Plan d'action Propreté

La Ville de Rennes a lancé un plan d'action Propreté en 2018 après une phase de diagnostic. La question de la vie nocturne y est pleinement intégrée comme le montre l'éventail d'actions opérationnelles déployé (ouverture 24h/24 7j/7 des toilettes publiques de l'hyper centre et achat par la Ville d'urinoirs mobiles installés les jeudis et vendredis en centre-ville avec signalétique spécifique, renforcement des équipes de nettoyage, recours aux gobelets réutilisables pour la fête de la musique...).

Pour en savoir plus sur le plan d'action propreté de la Ville de Rennes, consulter [le communiqué de presse](#).

→ Formation des professionnels

Dans la continuité de l'action entreprise en 2017, trois modules de formation à destination des personnels de services et de sécurité d'établissements de nuit ont été organisés en 2018. Ces modules ont permis de former une vingtaine de professionnels sur la prévention et la gestion des risques ainsi que sur la prise en charge des personnes en détresse ou causant un trouble sur l'espace public. Afin de répondre à la demande, une nouvelle session de formation va être programmée. Du matériel de prévention et des outils de communication seront proposés aux acteurs.

→ Une campagne de prévention créée par et pour les jeunes

L'association Liberté Couleurs a accompagné des élèves du Lycée Coëtlogon sur la création de messages de prévention afin de sensibiliser les jeunes sur les consommations d'alcool et les risques associés. Ces messages ont été déclinés sous la forme de 7 visuels présentés par les jeunes eux-mêmes lors de soirées Dazibao et Noz'ambule en 2018.

→ Réflexions sur le volet nocturne de l'aménagement de la ville

Des réflexions ont été conduites sur les déplacements de nuit, notamment avec une traversée nocturne inscrite dans le cadre du premier volet de Rennes 2030. Cette démarche a fait ressortir des questions sur la mobilité, la sécurité, la

propreté... La deuxième phase de cette démarche participative, qui portera sur le cœur de Rennes et qui s'ouvrira en septembre 2018, intégrera elle aussi pleinement les enjeux de la vie nocturne.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 3 cm